

GROUPE	4	HERBICIDE
--------	---	-----------

Jug sleeve

Nufarm

**Embutox MD 625**

**AGRICOLE**

Herbicide Liquide

**CONTIENT 2,4-DB  
CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE**

**GARANTIE:**

2,4-DB 625 g/L (présent sous forme d'ester isooctylique)

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE  
CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI

Pour semis de luzerne, lotier, trèfles,  
céréales, maïs et pâturages.

No. D'ENREGISTREMENT 19217  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Nufarm Agriculture Inc.  
5507 1<sup>st</sup> Street SE  
Calgary, Alberta T2H 1H9

Numéro d'urgence  
24 heures par jour  
1-800-424-9300

ATTENTION POISON

10 Litres

Embutox MD est la marque déposée de Nufarm Agriculture Inc.

**PRÉCAUTIONS:**

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Garder le contenant hermétiquement fermé, à l'écart des semences, engrais, plantes et aliments.

Enlever sans retard tout concentré de la peau ou des yeux. Éviter de respirer la buée de pulvérisation. Après le traitement, se laver les mains et toute partie exposée de la peau. Éviter que le produit dérive. Éviter de contaminer les cours d'eau, étangs, rivières ou autres sources d'eau.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

Le présent produit renferme un distillat du pétrole, qui est modérément à fortement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les systèmes aquatiques pendant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par application directe, rejet de déchets ou nettoyage de l'équipement.

**PREMIER SOINS:**

**En cas d'ingestion**, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. □

Emporter le contenant, l'étiquette ou le nom du produit ainsi que le numéro d'enregistrement, lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:** Aucun antidote spécifique. Recourir aux soins de soutien. Le traitement doit se fonder sur le jugement du médecin pour contrer les réactions du malade. Ce produit contient un solvant d'hydrocarbure aromatique.

**ENTREPOSAGE:**

Product entreposable à toute température. BIEN AGITER AVANT L'EMPLOI.

**ÉLIMINATION:**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression.  
Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR:**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Booklet

GROUPE	4	HERBICIDE
--------	---	-----------

Nufarm

**Embutox MD 625**

**AGRICOLE**

Herbicide Liquide

**CONTIENT 2,4-DB  
CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE**

**GARANTIE:**

2,4-DB 625 g/L

(présent sous forme d'ester isooctylique)

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE  
CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI

Pour semis de luzerne, lotier, trèfles,  
céréales, maïs et pâturages.

No. D'ENREGISTREMENT 19217  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Nufarm Agriculture Inc.  
5507 1<sup>st</sup> Street SE  
Calgary, Alberta T2H 1H9

Numéro d'urgence  
24 heures par jour  
1-800-424-9300

ATTENTION POISON

Embutox MD est une marque déposée de Nufarm Agriculture Inc.

## **PRÉCAUTIONS:**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Garder le contenant hermétiquement fermé, à l'écart des semences, engrais, plantes et aliments.

Enlever sans retard tout concentré de la peau ou des yeux. Éviter de respirer la buée de pulvérisation. Après le traitement, se laver les mains et toute partie exposée de la peau.

Éviter que le produit dérive. Éviter de contaminer les cours d'eau, étangs, rivières ou autres sources d'eau.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

Le présent produit renferme un distillat du pétrole, qui est modérément à fortement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les systèmes aquatiques pendant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par application directe, rejet de déchets ou nettoyage de l'équipement.

## **PREMIER SOINS:**

**En cas d'ingestion**, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. □ □

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'enregistrement, lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:** Aucun antidote spécifique. Recourir aux soins de soutien. Le traitement doit se fonder sur le jugement du médecin pour contrer les réactions du malade. Ce produit contient un solvant d'hydrocarbure aromatique.

## **ENTREPOSAGE:**

Produit entreposable à toute température. BIEN AGITER AVANT L'EMPLOI.

### **ÉLIMINATION:**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression.  
Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **AVIS À L'UTILISATEUR:**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

### **MODE D'EMPLOI:**

#### **RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE**

Gestion de la résistance à Embutox 625, herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à Embutox 625 et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

#### **Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :**

- Dans la mesure du possible, alterner le Embutox 625 ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.

- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Nufarm Agriculture Inc. au 1-800-868-5444 ou à [www.nufarm.ca](http://www.nufarm.ca).

**TEMPS PROPICE: Appliquer le EMBUTOX 625 par temps chaud alors que les plantes croissent bien. Ne pas traiter en période de sécheresse.**

**MÉLANGE:** Laver le pulvérisateur à fond avant et après le traitement. Pour un mélange homogène, remplir le réservoir à moitié d'eau propre, ajouter la quantité requise de EMBUTOX 625 et brasser à fond. Ajouter le reste de l'eau et mélanger avant de pulvériser.

**VOLUME D'ARROSAGE:** Pourvoir le pulvérisateur de pastilles de buses qui permettent d'appliquer de 150 à 200 litres d'eau par hectare avec une pression n'excédant pas 275 kPa. Avant l'utilisation, vérifier l'appareil pour vous assurer qu'il applique la quantité appropriée.

**PÉRIODES ET TAUX D'APPLICATION:**

Utiliser la quantité requise pour supprimer les mauvaises herbes présentes à la condition de NE PAS dépasser le maximum recommandé pour la culture en jeu. On suggère d'appliquer de 150 à 200 L d'eau par hectare.

Traiter lorsque la culture et les mauvaises herbes sont en croissance et que les mauvaises herbes sont au stade sensible. NE PAS traiter du haut des airs.

**CULTURE:**

Semis de luzerne et de lotier: avec ou sans plante abri

**PÉRIODE PROPICE:**

De la première feuille au stade 4 feuilles trifoliées.

Pour la plante abri voir ci-dessous

**TAUX RECOMMANDÉ PAR HECTARE:**

1,75 – 2,25 L

**CULTURE:**

Semis de trèfle: avec ou sans plante abri

**PÉRIODE PROPICE:**

Le plus tôt possible après la formation de la première feuille trifoliée.

NE PAS TRAITER le mélilot ou trèfle d'odeur avec EMBUTOX 625. Le trèfle rouge peut être endommagé par EMBUTOX 625. On

recommande le TROPOTOX PLUS pour les semis purs de trèfle rouge.

**TAUX RECOMMANDÉ PAR HECTARE:**

1,75 – 2,25 L

**CULTURE:**

Céréales: blé, orge et avoine

**PÉRIODE PROPICE:**

Une fois que la céréale possède cinq feuilles entièrement déployées ou ouvertes, mais avant le début du stade de la feuille étendard.

**NOTE:** L'avoine peut être endommagée si on la traite avant le stade de croissance recommandée.

**TAUX RECOMMANDÉ PAR HECTARE :**

1,75 – 2,25 L

**CULTURE:**

Mâis cultivé

**PÉRIODE PROPICE:**

Une fois que la culture à 38 cm de haut, mais avant la formation de la panicule. Utiliser des buses à jet dirigé.

**TAUX RECOMMANDÉ PAR HECTARE:**

1,75 – 2,75 L

**CULTURE :**

Pâturage renfermant des légumineuses fourragères

**PÉRIODE PROPICE:**

Après la coupe ou la paissance de préférence quand le regain n'a pas plus de 7,5 cm de haut. Pour la suppression du crépis des toits et de la barbarée vulgaire dans la luzerne établie en dormance, appliquer l'EMBUTOX 625 à raison de 2,25 – 2,75 L/ha à l'automne après la fin de la croissance de la luzerne. Ne pas appliquer sur une luzernière établie qui est en pleine croissance car cela pourrait endommager la culture.

**Note:** Il peut se produire des dommages, sur tout chez la luzerne établie, et ils peuvent être d'autant plus grands qu'on aura retardé le traitement au delà du stade recommandé ci-dessus. En présence de chardon, de barbarée vulgaire ou de chicorée, la paissance est préférable à la coupe ou la fauche.

**TAUX RECOMMANDÉ PAR HECTARE :**

1,75 – 2,75 L

**CULTURE:**

Plantules de graminées fourragères (Brome inerme, fétuque rouge traçante, fétuque des près, fétuque élevée, dactyle pelotonné, mil, agropyre à crête, agropyre intermédiaire, agropyre des rives, agropyre élevée), les mauvaises herbes sur l'étiquette.

**PÉRIODE PROPICE:**

Une application terrestre dépendant du stade des mauvaises herbes et de la culture comme indiqué sur l'étiquette et le stade 2 à 4 feuilles des plantules de graminées.

**TAUX RECOMMANDÉ PAR HECTARE:**

1,75 – 2,25 L

NE PAS TRAITER avec EMBUTOX 625 d'autres cultures que celles recommandées ci-dessus.

Les céréales traitées ne doivent pas être utilisées pour la paissance ou l'alimentation du bétail dans un intervalle de moins de 30 jours après l'application de l'EMBUTOX 625. Ne pas récolter les céréales pour le fourrage dans les 30 jours qui suivent l'application de l'EMBUTOX 625.

**MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES AVEC 1,75 L D'EMBUTOX 625 PAR HECTARE :****CULTURE:**

Tabouret des champs, petite herbe à poux, amarante à racine rouge, bourse-à-pasteur, chénopode blanc, vélar fausse giroflée, neslie paniculée, moutarde de champs\*.

**PÉRIODE PROPICE:**

Pulvériser dès l'apparition des mauvaises herbes.  
Leur résistance augmente avec l'âge.

**\*N.B.:** Les plants de moutarde des champs ayant plus des 4 feuilles ne seront pas vraiment supprimés par EMBUTOX 625 SEUL. Pour mieux supprimer la moutarde des champs dans les semis de luzerne et lotier, on peut mélanger dans le réservoir de l'EMBUTOX 625 à dosage réduit à 1,25 litres par hectare avec du sel MCPA à raison de 35 g de matière active par hectare. Ce mélange en réservoir peut ralentir la croissance de la récolte.

**MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES AVEC 2,25 À 2,75 L D'EMBUTOX 625 PAR HECTARE:**

Le dosage élevé est plus efficace et doit être appliqué lorsque la culture le tolère.

Chénopode glauque

Pulvériser lorsqu'il y a deux feuilles ou avant.

Renouée liseron:	Pulvériser lorsqu'il y a deux feuilles ou avant.
Chardon vulgaire:	Pulvériser dès l'apparition des rosettes.
Laiteron des champs:	Pulvériser dès l'apparition des rosettes.
Chicorée sauvage:	Pulvériser dès l'apparition des rosettes.
Chardon des champs:	Pulvériser dès que la plante atteint 15 cm au début de la formation des boutons, pour supprimer la pousse aérienne.
Patience crépue:	Les jeunes plantes sont tuées ou leur croissance est enrayée.
Plantain:	Pulvériser avant la floraison.
Liseron des champs:	Pulvériser de préférence à la fin de l'été. Une pulvérisation britannique enraye la croissance.
Barbarée vulgaire:	Pulvériser de la troisième semaine de septembre au milieu d'octobre.
Crépis des toits:	On obtient les meilleurs résultats en pulvérisant dès l'apparition des rosettes, à la fin de l'automne après que la luzerne soit entrée en dormance mais pendant que les mauvaises herbes croissent encore

**MAUVAISES HERBES MODÉRÉMENT SENSIBLES À 2,75 L D'EMBUTOX 625 PAR HECTARE:**

Prêle des champs:	Pulvériser entre 10 à 13 cm de haut, pour enrayer la croissance.
Pissenlit:	Enrayé si traité avant l'éclosion des boutons.
Renouée persicaire:	Seules les plantules sont enrayées.
Renouée scabre:	Seules les plantules sont enrayées.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )

